



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 81219

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer quelle est la liste des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communautés urbaines dont le territoire chevauche une limite départementale.

Texte de la réponse

Le tableau présenté ci-après détaille la liste, au 1er janvier 2005, des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communautés urbaines dont le territoire chevauche une limite départementale, classée par département. Ce tableau est composé de treize colonnes, qui représentent respectivement : 1re colonne, numéro Siren de l'EPCI ; 2e colonne, dénomination de l'EPCI ; 3e colonne, nature juridique de l'EPCI (CC = communauté de communes, CA = communauté d'agglomération, CU = communauté urbaine) ; 4e colonne, population totale (la population prise en compte dans le tableau suivant correspond à la population totale au recensement de 1999, corrigée des recensements complémentaires le cas échéant) regroupée au sein de l'EPC ; 5e colonne, nombre de communes regroupées au sein de l'EPCI ; 6e colonne, numéro de département dans lequel l'EPCI a établi son siège ; 7e colonne, nombre de communes regroupées dans le département siège ; 8e colonne, population regroupée dans le département siège ; 9e colonne, autre(s) département(s) dans lequel l'EPCI a des communes regroupées ; 10e colonne, nombre de communes regroupées dans un autre département ; 11e colonne, pourcentage du nombre de communes regroupées dans un autre département par rapport au nombre total de communes regroupées de l'EPCI ; 12e colonne, population regroupée dans le département siège ; 13e colonne, pourcentage de la population regroupée dans un autre département par rapport à la population totale regroupée de l'EPCI.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81219

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11713

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1905